

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY LOIRE VAUVISE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 18 AVRIL 2014

Présents : Mr MAUPLIN – Mme MENARD (Argenvières) ; Mme DURAND – Mr MARTINET – Mr NACCACHE (Beffes) ; Mr DUPREZ – Mr MASSAY (Charentonnay) ; Mme FRITSCH – Mr POLICARD (Couy) ; Mr de ROLLAND DALON – Mme VASICEK (Garigny) ; Mr GAUDRY – Mme POULAIN – Mr EGROT (Herry) ; Mme HILT – Mme MOULINNEUF – Mr PASQUÉ (Jussy le Chaudrier) ; Mr DEBONO (Lugny Champagne) ; Mme MARTEAU – Mr VIGNEL (Précy) ; Mr DENOUX – Mr VILLETTE (Saint-Léger-le-Petit) ; Mr DECOUT – Mr DELAVault Saint-Martin-des-Champs) ; Mr CHAPELIER – Mr CHARACHE – Mme JAMET (Sancergues) ; Mr DOUSSET (Sévry).

Absent excusé : Mr GARAULT (Groises) représenté par son suppléant Mr MALLERON

~~~~~

1) Installation du Conseil Communautaire

Mr VILLETTE, Président de la CDC ouvre la séance et installe le conseil communautaire en demandant à Mr NACCACHE, maire de Beffes de le présider en qualité de doyen et à Mme MENARD, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire d'Argenvières d'assurer le secrétariat en qualité de membre le plus jeune de l'assemblée (conformément à la réglementation).

Mrs CHAPELIER et PASQUÉ seront assesseurs.

2) Election du Président

Mr NACCACHE demande aux 29 membres présents qui veulent se présenter à la présidence de la Communauté de Communes.

Mr CHARACHE, maire de Sancergues se présente, Mr VILLETTE, président sortant et maire de Saint-Léger-le-Petit renouvelle sa candidature.

Avant de procéder à l'élection, Mr CHARACHE demande l'autorisation à Mr NACCACHE de prendre la parole pour exposer son projet, ce dernier accepte.

Mr CHARACHE présente donc son projet s'il est élu, à savoir un Président, 4 Vice-présidents et 6 membres soit au total 11 membres au conseil communautaire.

Les 4 Vice-présidents auront en charge chacun une commission (gymnase/collège, SPANC, Affaires sociales et Epicerie Solidaire et une dernière à définir), le Président sera d'office à la commission budget et souhaite que chacun s'engage pour l'évolution de la CDC.

Chaque commission fera remonter les conclusions de ses travaux au bureau.

Mr CHARACHE indique qu'il souhaite demander le maximum des indemnités pour le Président et les Vice-présidents.

Il souhaite également que les membres de la CDC soient apolitiques et portent des projets fédérateurs.

Mr VILLETTE prend aussi la parole et souhaite exposer pour rappel l'histoire de la création de la CDC. Création qui a été contrainte et forcée par la Préfecture au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La prise de la Présidence a été difficile du fait de locaux toujours en travaux, sans mobilier, informatique etc.

Mr VILLETTE rappelle qu'en une année, la CDC a réussi à rénover le parking du collège.

Après ces deux interventions par les candidats, Mr DOUSSET, maire de Sévry demande à prendre la parole, Mr NACCACHE lui refuse et demande à ce que l'élection commence.

Les 29 membres sont donc invités à voter. Pour être élu, la majorité absolue est de 15 voix.

Après dépouillement :

- Mr CHARACHE : 15 voix
- Mr VILLETTE : 14 voix

Mr CHARACHE est élu Président de la CDC, il remercie l'assemblée et notamment Mr VILLETTE pour le travail effectué durant l'année 2013.

### 3) Délibération pour fixation du nombre de vice-président

Mr CHARACHE propose 4 vice-présidents

Contre : 2  
Abstention : 2  
Pour : 25

### 4) Election des vice-présidents

#### a) **Election du premier vice-président**

Mr CHARACHE propose Mr VIGNEL, maire de Précy en qualité de 1<sup>er</sup> vice-président pour gérer la commission gymnase/collège.

Monsieur EGROT, conseiller municipal d'Herry propose également sa candidature.

Après dépouillement :

- Mr EGROT : 3 voix
- Mr VIGNEL : 26 voix

Mr VIGNEL est élu 1<sup>er</sup> vice-président

**b) Election du deuxième vice-président**

Mr CHARACHE propose Mr DELAVault, maire de Saint Martin des Champs en qualité de 2<sup>ème</sup> vice-président pour la gestion du SPANC

Aucun autre membre ne se présente.

Après dépouillement :

- Mr DELAVault : 19 voix
- Bulletins nuls : 10 voix

Mr DELAVault est élu 2<sup>ème</sup> vice-président

**c) Election du troisième vice-président**

Monsieur CHARACHE propose Mme JAMET, adjointe au maire de Sancergues pour gérer la commission Affaires Sociales et Epicerie Solidaire

Aucun autre membre ne se présente

Après dépouillement :

- Mme JAMET : 16 voix
- Bulletins nuls : 13 voix

Mme JAMET est élue 3<sup>ème</sup> vice-présidente

**d) Election du quatrième vice-président**

Monsieur CHARACHE demande aux membres intéressés de se présenter pour la gestion d'une commission dont les attributions seront à définir

Mme VASICEK, maire de Garigny, Mr GAUDRY, maire d'Herry et Mr EGROT, conseiller municipal d'Herry proposent leur candidature.

Après dépouillement :

- Mr EGROT : 1 voix
- Mr GAUDRY : 7 voix
- Mme VASICEK : 17 voix
- Bulletins nuls : 4 voix

Mme VASICEK est élue 4<sup>ème</sup> vice-présidente

Après l'élection des vice-présidents, Monsieur CHARACHE propose de procéder à la composition du bureau avec 6 membres

Mr GAUDRY, maire d'Herry ; Mme MENARD, adjointe au maire d'Argenvières, Mr DEBONO, maire de Lugny-Champagne ; Mr DOUSSET, maire de Sevry ; Mr POLICARD, adjoint au maire de Couy ; Mr PASQUÉ, maire de Jussy le Chaudrier se présentent.

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 29

5) Délibération pour fixation des indemnités de fonctions au Président et aux Vice-présidents

Le Président demande l'indemnité maximale pour lui et les vice-présidents. Un des membre lui demande le montant que représente ces indemnités. Mr CHARACHE répond que l'indemnité du président s'élève à 1568.11 € brut et celles des vice-présidents à 627.24 € brut.

Plusieurs maires et adjoints font part de leur désaccord. Mr CHARACHE leur rappelle que c'était une des conditions de son élection.

Mr NACCACHE lui stipule que ce n'est pas très correct de sa part. Mr VILLETTE propose que les membres votent pour ou contre le montant de ces indemnités en demandant en cas de minorité si le président démissionnera.

Après dépouillement des votes :

- Pour : 14  
- Contre : 15

Mr CHARACHE demande à suspendre la séance et se réunit avec les 4 vice-présidents.

Mrs NACCACHE, VILLETTE, MARTINET et Mme DURAND décident alors de quitter la réunion en protestant sur le fait que Mr CHARACHE ne propose pas sa démission.

De retour avec les vice-présidents, le président annonce la décision qui a été prise, à savoir 1400 € brut pour le président et 470.43 € brut pour les vice-présidents.

De nouvelles protestations émanent de l'assistance, alors un nouveau vote pour ou contre est proposé.

Il reste 25 membres, la majorité est donc de 13 voix.

Après dépouillement :

- Contre : 10  
- Pour : 14  
- Nul : 1

Le montant des indemnités est donc adoptée comme précisé, ci-dessus.

6) Délibération pour délégation de fonctions accordées au Président

La délégation de fonctions pour le Président et les Vice-président est votée à main levée.

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 25

Afin de travailler très rapidement et du fait du vote du budget d'ici la fin du mois d'avril, la commission budget se met en place.

La commission sera composée du Président, des 4 Vice-présidents, de Mme HILT, adjointe au maire de Jussy le Chaudrier ; Mme FRITSCH, maire de Couy ; Mr DOUSSET, maire de Sévry ; Mr CHAPELIER, adjoint au maire de Sancergues.

Mr le Président propose également aux membres du bureau de se réunir le Jeudi 24 avril 2014 à 9 heures pour procéder au dépouillement et à l'étude des candidatures pour le poste de secrétaire de la CDC.

La séance est levée à 22h30.